

Chronique des tendances de la société française

Louis Dirn ⁽¹⁾

La chronique est cette fois-ci consacrée à la nouvelle explosion de la scolarisation depuis le milieu des années quatre-vingt. Des effectifs plus nombreux atteignent le baccalauréat et la scolarisation se prolonge à des âges plus avancés. Une enquête qualitative portant sur les lycéens analyse leurs attitudes contrastées face à leur avenir scolaire et professionnel. La progression importante de la formation continue dans les entreprises entraîne, malheureusement, de moins en moins de mobilité professionnelle. Un premier bilan sur le Revenu minimum d'insertion révèle une nouvelle catégorie de pauvres. Quelques nouveaux facteurs laissent supposer que la consommation alimentaire va continuer d'augmenter en masse et à baisser moins que prévu en pourcentage des dépenses des ménages. Enfin une question est posée : les changements d'attitude constatés marquant la quarantaine sont-ils un effet d'âge ou de génération ?

Nouvelle explosion scolaire

Les statistiques du ministère de l'Education nationale font état d'une nouvelle accélération spectaculaire de la scolarisation depuis le milieu des années quatre-vingt.

Les années 50-60 avaient connu une explosion scolaire ⁽²⁾ qui, pour la première fois dans l'histoire du pays, permettait à l'ensemble d'une génération d'accéder à l'enseignement secondaire. Par la suite, l'instauration de la réforme Haby, du collège unique et de la seconde indifférenciée, ont contribué paradoxalement à renforcer les mécanismes sélectifs par le jeu des redoublements et de l'exclusion d'une partie au moins de ces redoublants de la filière générale et technologique ; d'où un certain ralentissement de la scolarisation ⁽³⁾.

(1) Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE. Ont collaboré à cette chronique : O. Galland, H. Mendras, M. Forsé, J.-H. Déchaux, D. Stoclet. L. Duboys Fresney a assuré la coordination de l'ensemble. Les deux premières chroniques ont paru dans les précédentes revues de l'OFCE. Elles ont pour objet d'actualiser et de compléter des tendances formulées par l'équipe Louis Dirn, dans *La société française en tendances*, Paris, PUF, 1990, 368 p.

(2) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 8.1 et 15.1, p. 192 et 336.

(3) P. Esquieu, « Les progrès de la scolarisation, allongement des études et accès croissant au lycée », *Education et formations*, n° 19, avril-juin 1989.

Depuis 1985 ces tendances ont commencé à s'inverser. Le slogan des « 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac » a, semble-t-il, été entendu. Le dispositif d'orientation, instaurant le dialogue avec les familles et comprenant des procédures d'appel, permet aujourd'hui aux souhaits et aux demandes des parents d'être mieux pris en compte. Cela s'est traduit par une baisse des redoublements et une forte croissance de la scolarisation aux âges de 18 et 19 ans : les trois quarts des jeunes sont dorénavant scolarisés à 18 ans (année scolaire 1989-90) et plus de la moitié à 19 ans. Ces progrès devraient s'étendre rapidement aux âges ultérieurs : au rythme actuel, la moitié des jeunes de 16 à 25 ans se trouveraient en formation initiale en 1995, avec notamment un doublement en dix ans du taux de scolarisation à 20 ans(4).

Pour donner une idée des progrès spectaculaires qui ont été accomplis depuis quelques années, considérons un indicateur simple : la part d'une génération qui accède au niveau du baccalauréat ; ce taux est passé de 35 % en 1984 à 54,5 % en 1990 ! On peut, à bon droit, parler d'une nouvelle explosion scolaire des années quatre-vingt.

Maintien de l'attrait des baccalauréats généraux

Cette croissance est certes due en partie à la diversification du baccalauréat, mais la progression est surtout sensible dans les baccalauréats généraux : un quart de la progression enregistrée depuis le début des années quatre-vingt est due aux baccalauréats professionnels, un quart aux baccalauréats technologiques et la moitié aux baccalauréats généraux. Malgré les efforts des pouvoirs publics pour revaloriser les filières professionnelles, dont le baccalauréat professionnel devait constituer la clé de voûte, les stratégies des élèves et de leurs familles semblent manifestement orientées par le choix de filières générales et la poursuite des études au-delà du baccalauréat. Par ailleurs, à l'intérieur de ces baccalauréats généraux, les efforts pour ouvrir davantage le bac C (mathématiques) n'ont jusqu'à présent pas porté leurs fruits, alors que, contrairement aux prévisions, les effectifs des séries littéraires ont progressé.

Si ces tendances se confirment dans les prochaines années, elles accroîtront l'encombrement de l'enseignement supérieur, tandis que le déficit de techniciens, dont souffre notre pays, ne paraît pas prêt d'être comblé.

Persistance de fortes disparités sociales et selon le sexe

La prolongation scolaire maintient d'assez fortes disparités selon l'origine sociale d'une part et le sexe d'autre part.

(4) Ibid.

Certes on ne dispose pas encore des chiffres les plus récents⁽⁵⁾ concernant les écarts entre milieux sociaux. Ils se sont sans doute réduits avec la vive progression de la scolarisation de la fin des années quatre-vingt. Mais jusqu'au milieu de cette décennie, le système restait assez fortement sélectif : les chances d'accéder en classe terminale variant de 1 à 3 selon que l'enfant est fils d'ouvrier ou de cadre supérieur ; et surtout les filières les plus prestigieuses demeurent celles où les inégalités d'accès sont les plus fortes. Les chances d'avoir un bac C varient de 1 à 12 selon que l'élève est fils d'ouvrier ou de cadre. La différenciation des cursus scolaires se joue dorénavant moins sur l'accès au second cycle long que sur le choix des filières. Il est possible qu'à ce niveau la sélectivité se renforce du fait même de la démocratisation d'ensemble.

Les jeunes filles ont été parmi les principales bénéficiaires de la prolongation scolaire. Elles éprouvent moins de difficultés que les garçons dans le déroulement de la scolarité secondaire : elles redoublent moins, et sont majoritaires parmi les populations lycéenne et bachelière⁽⁶⁾. Mais à côté de ces performances féminines remarquables, on note le maintien d'une très forte spécialisation des filières selon le sexe, les garçons étant nettement sur-représentés dans les plus prestigieuses. On compte ainsi 80 % de filles en section littéraire, à peine moins en section Gestion, alors qu'à l'inverse, les garçons restent fortement majoritaires en sections mathématiques et techniques (les deux tiers).

La meilleure réussite scolaire des filles est donc associée à l'orientation dans des cursus moins favorables et moins valorisés, et cette forme de discrimination ne semble pas devoir s'atténuer⁽⁷⁾.

Marginalisation accentuée des exclus du système scolaire

Un dernier point mérite d'être souligné : la croissance spectaculaire de la scolarisation des toutes dernières années ne s'est pas accompagnée d'une diminution aussi significative du nombre d'élèves sortant du système scolaire sans aucune formation professionnelle. Il semble qu'au contraire un palier ait été atteint au-dessous duquel on ne parvient pas à descendre : ce sont toujours autour de 100 000 jeunes qui, chaque année, sortent du système scolaire au niveau VI (6^e-4^e, Classes Pré-Professionnelles de Niveau, Classes préparatoire à l'apprentissage, Classes d'enseignement professionnel) et Vbis (3^e-1^{re}, et 2^e années de CAP-CEP). Paradoxalement la nouvelle explosion scolaire des années quatre-vingt contribue donc à accroître l'écart entre une masse grandissante de jeunes qui poursuivent des études longues et une minorité, dont le nombre ne diminue pas, et qui se trouve reléguée aux confins du système scolaire et du système social.

(5) Le dernier panel de la DEP concerne les élèves entrés en 6^{ème} en 1980.

(6) P. Esquieu, *op. cit.*

(7) Un livre récent propose un bilan très complet des connaissances sur cette question : M. Duru-Bellat, *L'école des filles*, Paris, l'Harmattan, 1990.

Les lycéens face à la diversification du système scolaire

Derrière l'apparente uniformité des structures et des programmes, chaque établissement scolaire tend de plus en plus à acquérir une physionomie particulière, compte tenu à la fois des filières d'enseignement proposées, de sa situation géographique, du recrutement des élèves, des caractéristiques des enseignants, du rôle du proviseur et parfois des parents d'élèves et enfin des résultats obtenus⁽⁸⁾. Les parents et surtout les élèves sont de plus en plus conscients de ce phénomène. Autrefois seules les familles bourgeoises savaient que, pour assurer la réussite de leurs enfants au baccalauréat et aux concours, il fallait les mettre dans de bons lycées ou des collèges privés. Les familles recherchaient l'information et choisissaient en fonction des résultats scolaires de leurs enfants et de leurs ambitions raisonnables. Aujourd'hui cette compréhension de l'institution scolaire et cette attitude calculatrice et stratégique se diffuse dans l'ensemble de la société. Cette évolution a déjà été remarquée par D. Paty dans son étude sur les collèges⁽⁹⁾.

L'enquête de Dubet, récemment publiée⁽¹⁰⁾, confirme cette évolution. Elle porte sur sept lycées et l'amène à la conclusion générale suivante : « La véritable excellence scolaire est une : en même temps que le système scolaire se diversifie, les critères qui le hiérarchisent restent uniques. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas plusieurs mondes lycéens, mais un seul qui se classe et se fractionne, car les normes d'évaluation auxquelles il est soumis restent, dans tous les cas, celles de la « grande » tradition de la culture scolaire ». Parmi les lycées, il distingue les types suivants :

— le « vrai » lycée parisien traditionnel, comportant de « bonnes » classes préparatoires aux grandes écoles, peuplé d'enfants de bourgeois et de hauts cadres, et disposant de « bons profs » ;

— le « bon » lycée de province, traditionnel aussi, dont le recrutement et les caractéristiques sont analogues mais moins affirmés ;

— le « nouveau lycée », qui recrute surtout, au sein des catégories sociales moyennes, des élèves qui vivent leur vie hors de l'établissement et pensent que le bac « ne vaut plus rien » ;

— les lycées d'enseignement professionnel où se trouvent les « futurs ouvriers », qui apprennent un métier. Dans ces lycées, le sentiment d'insécurité et la violence planent comme une menace venue de l'extérieur. Quand elle se concrétise à l'intérieur, elle est amorcée par un noyau d'élèves rebelles qui n'ont rien à perdre. Un racisme extrêmement violent s'exprime ouvertement, alors qu'il est totalement exclu ailleurs.

(8) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 8.1, p. 192.

(9) D. Paty, *12 collèges en France*, Paris, La documentation française, 1981.

(10) F. Dubet, *Les lycéens*, Paris, Seuil, 1991.

Au sein de ces types, chaque établissement a un recrutement particulier et des résultats scolaires très variables :

— *Les vrais lycéens* des vieux lycées se subdivisent, comme toujours, en littéraires et matheux. Les « snobs » et les « intellos » se différencient par leur souci de culture pour la culture et leur « parisianisme » ; ils apprécient tout particulièrement les professeurs « charismatiques » qui les font pénétrer dans le saint des saints de la culture ; ils se reconnaissent à leurs vêtements et à leurs lectures. Quelques enfants d'autres origines sociales se trouvent par hasard ou par réussite scolaire parmi eux, ils y réussissent bien mais souffrent de leurs différences comme autrefois les « boursiers » décrits par Bourdieu et Passeron.

— *Les bons lycéens* sont fiers d'être dans un bon lycée, ne sont pas inquiets de leur avenir, ne craignent pas le chômage et savent que leurs parents « assurent ». Les meilleurs iront dans les classes préparatoires et les autres iront à l'université, où ils obtiendront rapidement un diplôme. Ils retarderont délibérément leur entrée dans la vie professionnelle et traiteront cette période « moratoire », selon le mot d'Olivier Galland ⁽¹¹⁾, comme un apprentissage de la vie. Ils se hiérarchisent selon les filières et les classes : la section D (sciences) est la poubelle de la section C (mathématiques), A2 (littérature option langues) celle des A1 (littérature option mathématiques), enfin G (gestion, comptabilité) et F (technique) celles de tout le lycée. Pour tous, le lycée n'est pas une institution, mais un espace de vie juvénile, comme les cafés environnants. Ils sont plus experts en vêtements et en sport qu'en mathématiques ou en littérature, ils prennent de la distance vis-à-vis de la compétition scolaire.

— *Les nouveaux lycéens* se savent pris au piège : en apparence ils sont en ascension sociale par rapport à leurs parents, mais ils pensent que le baccalauréat ne vaut rien et ne sert à rien. Seule une petite minorité a des projets scolaires et professionnels précis. Ils sont allergiques aux mathématiques et aiment les disciplines comme le français où on peut exprimer ses opinions. Les filières sont très hiérarchisées, mais ils n'y attachent guère d'importance. Ils pensent que dans la vie on s'en tire en s'arrangeant grâce aux relations personnelles et familiales. Eux aussi vivent une vie juvénile dans laquelle le lycée n'est pas essentiel ; ils ne se sentent d'ailleurs pas obligés d'y aller tous régulièrement. Pour ces nouveaux lycéens il faudrait inventer une nouvelle culture et une nouvelle pédagogie.

— *Les futurs ouvriers* se divisent en deux catégories : d'un côté les élèves de classes technologiques, débouchant sur des Brevets d'enseignement professionnel spécialisés, voient leur avenir en termes d'emploi — « ils iront là où il y aura de la place » ; de l'autre côté, ceux qui se destinent aux baccalauréats professionnels ont, au contraire, le sentiment d'être en progression scolaire et sociale, et font des projets professionnels en termes de carrière. Les premiers trouvent que les stages en entreprise sont difficiles et leur dévoilent des métiers ennuyeux, des relations de travail autoritaires et des salaires très fai-

(11) O. Galland, *Sociologie de la jeunesse*, Paris, A. Colin, 1991.

bles : leur avenir leur apparaît lugubre. Les seconds, en revanche, trouvent que le stage leur fait mieux comprendre à quoi sert ce qu'ils apprennent au LEP ; l'entreprise leur apparaît comme un monde de métier, de compétences, en même temps que de camaraderie, de liberté et même de « rigolade » (en comparaison du LEP). Une autre distinction, parmi les professeurs comme parmi les élèves, oppose les « intellos » et les « crados », ceux qui s'intéressent à la culture générale et ceux qui s'intéressent à la technique.

La diversification des établissements ouvre un champ de stratégies aux parents et aux lycéens

L'extraordinaire diversification des établissements, des filières et des classes ouvre un espace de compétition, où les stratégies des parents et, ce qui est plus remarquable, des élèves, peuvent s'exercer avec une assez grande liberté de manœuvre. Ceux qui ont compris cela et qui disposent d'informations pour identifier la bonne classe de la bonne filière dans le bon lycée peuvent y accéder par des tactiques diverses de contournement. Comprendre le fonctionnement du système et localiser les bons endroits est aussi important, si ce n'est plus parfois, que l'origine sociale. Mais évidemment ce savoir social est plus répandu dans les familles des *vrais lycéens* que dans celles des *futurs ouvriers*. Il serait intéressant d'étudier comment il se répand dans les familles « moyennes » des *bons* et des *nouveaux lycéens*.

On ne saurait trop souligner l'importance de ces transformations qui répondent à l'évolution de la société française : meilleure compréhension des fonctionnements de la société, apprentissage de la négociation et de la stratégie qui remplacent la soumission et l'autorité ⁽¹²⁾.

Cette hiérarchisation des établissements et des filières comporte des distinctions très marquées en haut et en bas de l'échelle, entre vrais et bons lycéens et en leur sein, entre filières qui mènent aux grandes écoles et, entre futurs ouvriers professionnels à carrière et les autres. Entre ces types extrêmes, la masse des lycéens « moyens » se distribue sur des échelles plus fines, autorisent une mobilité sociale et professionnelle plus importante au centre qu'entre les extrêmes. Cette typologie « colle » donc de manière étonnante à la hiérarchie sociale des professions. Elle explique comment tout le système scolaire tend à replacer la majorité des enfants dans la position sociale de leurs parents.

(12) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 7.4, p. 182.

Malgré le développement de la formation continue, la mobilité ascendante diminue

La mobilité ascendante intragénérationnelle se définit comme le passage d'un emploi à un autre de niveau supérieur au cours d'une carrière. Si ce passage s'accompagne d'un changement de groupe socio-professionnel (GSP selon la nomenclature de l'INSEE), on parle de mobilité promotionnelle. Bien que l'on dise le phénomène important dans les sociétés industrielles, il était jusqu'à une date récente difficile de faire le bilan de son évolution statistique en France ⁽¹³⁾. Une enquête de l'INSEE permet à présent de fixer les ordres de grandeurs pour les trente dernières années.

L'enquête « Carrière et mobilité professionnelle », réalisée en mars 1989 sur un tiers de l'échantillon de l'enquête « Emploi » ⁽¹⁴⁾, révèle que parmi les salariés ayant commencé à travailler durant les années cinquante (soit environ 4 millions d'individus), 40 % ont connu une mobilité promotionnelle. Dans les deux tiers des cas cependant, ils n'ont franchi qu'un seul échelon. Ce franchissement est plus fréquent au bas de la hiérarchie sociale, mais alors les chances de devenir cadre sont très réduites : 3 % des ouvriers non qualifiés contre 29 % des professions intermédiaires avant 1960 sont cadres en 1989. Les militaires, les

1. Mobilité promotionnelle des salariés ayant commencé leur activité durant les années cinquante

En %

GSP avant 1960	Groupe socio-professionnel en 1989						Total	Mobilité* promotion.
	Patron	Cadre	Prof. interm.	Employé	Ouv. qual.	Ouv. non-qual.		
Prof. intermédiaires	12	29	51	**	**	—	100	41
Employés	13	10	21	44	5	7	100	44
Ouvriers qualifiés	17	7	27	15	29	5	100	66
Ouvriers non-qual.	14	3	15	21	31	16	100	84

* y compris les passages vers la catégorie « patrons ».

** chiffres non significatifs.

Source : INSEE, 1990.

(13) Louis Dirn, *op. cit.*, tendance n° 6.2., p. 162-165.

(14) P. Lauthé, « 4 millions d'actifs ont 30 ans de carrière », *INSEE-première*, n° 99, août 1990.

agents de bureau de la fonction publique, les employés administratifs d'entreprise et les ouvriers qualifiés du secteur industriel sont ceux qui ont le plus bénéficié de ce type de mobilité, qui est d'ailleurs toujours plus réduit pour les femmes du fait des interruptions de carrière liées aux événements familiaux.

Ces données sont relatives à une vie active qui, pour une bonne part, s'est déroulée dans une période de croissance économique rapide. Il est intéressant de se demander si, dans la période de croissance encore lente et de crise de l'emploi qui s'est ouverte avec les années quatre-vingt, la mobilité ascendante a pu se maintenir, notamment grâce au développement de la formation professionnelle ⁽¹⁵⁾. Or la comparaison, effectuée par le CEREQ ⁽¹⁶⁾ des enquêtes « Formation qualification professionnelle » de 1970 et 1985 montre sans ambiguïté que la mobilité ascendante a baissé entre ces deux dates. Alors que 55 % des actifs ayant suivi une formation à l'initiative de leur employeur déclaraient avoir connu une mobilité ascendante en 1970, ils n'étaient plus que 25 % en 1985. Les effets des formations dont l'initiative est prise par le salarié ne sont pas meilleurs. Elles avaient permis une mobilité ascendante dans 35 % des cas en 1970 et seulement 21 % en 1985. Néanmoins les chances de promotion sont nettement plus fortes lorsque le salarié bénéficie d'une formation. En 1985 les salariés formés ont connu une mobilité promotionnelle (14 %) deux fois plus fréquente que les salariés non formés (7 %). On peut en conclure que la mobilité ascendante a globalement diminué depuis le début des années soixante-dix, mais que cette tendance a certainement été freinée par le développement des actions de formation.

En 1985 les employeurs déclaraient environ deux millions de stagiaires en formation au cours de l'année. Ces dernières années les entreprises ont continué de consacrer une part croissante de leur masse salariale au financement de cette activité (on passe de 2,5 % en 1987 à 2,9 % en 1989). Mais cet effort est très inégalement réparti. Les petites entreprises n'y consacrent que le minimum légal (1,2 %). Etant donné le grand nombre d'emplois qu'elles représentent, on freinerait sûrement la baisse de la mobilité ascendante si on accroissait l'aide financière qui leur est apportée pour remplacer un stagiaire envoyé en formation.

Bien que les effets de la formation sur la mobilité se soient réduits, il est indéniable que seul le renforcement de l'effort actuel peut aider à une reprise de la mobilité. La multiplication des formations sanctionnées par un diplôme d'Etat ou un titre homologué, quoique plus longues et donc plus coûteuses, y contribuerait certainement, puisqu'elles provoquent actuellement une mobilité ascendante dans un cas sur deux, contre un cas sur cinq pour les autres ⁽¹⁷⁾.

(15) Louis Dirn, *op. cit.*, tendance 15.2., p. 341.

(16) Dubar C., Poidevin G., « Formation et promotion en France depuis vingt ans », *CEREQ Bref*, n° 59, novembre 1990.

(17) Cette conclusion corrobore une idée rencontrée dans la chronique précédente selon laquelle un investissement en éducation pouvait entraîner une réduction des inégalités (cf. « Chronique des tendances de la société française », n° 2, *Revue de l'OFCE*, n° 36 avril, p. 141).

Le RMI face au défi de la pauvreté

En France métropolitaine 400 000 personnes perçoivent actuellement le Revenu minimum d'insertion, ce qui, avec les personnes à charge, concerne au total près de 800 000 personnes. Le CERC vient de rendre public un rapport, premier volet d'une étude longitudinale sur les bénéficiaires du RMI, présentant les principales caractéristiques des allocataires ⁽¹⁸⁾.

Les allocataires du RMI : anciens et nouveaux pauvres

Certes, cette étude confirme, pour l'essentiel, ce que nous savions des pauvres : familles nombreuses, milieu urbain, logement et ressources précaires. En revanche, le poids des ruptures professionnelles ou familiales est tout à fait caractéristique de l'apparition de nouvelles formes de pauvreté ⁽¹⁹⁾ : les personnes dites « isolées », c'est-à-dire ne vivant pas en couple, représentent 75 % des allocataires, contre 33 % pour l'ensemble des ménages français. La plupart des allocataires sont aussi très vulnérables sur le plan professionnel. Seulement 5,5 % n'ont jamais cessé de travailler. 15 % n'ont jamais travaillé et 16 % ont arrêté de le faire pour des raisons familiales ou de santé. Tous les autres ont connu le chômage. Au moment de l'enquête, près de 6 allocataires sur 10 étaient encore au chômage, la quasi-totalité depuis plus d'un an. Seuls 10 % étaient indemnisés ; parmi ceux-ci quelques cadres, professions intermédiaires et artisans-commerçants (respectivement 1,4 %, 4,9 % et 5,2 % des allocataires) qui se trouvent allocataires à la suite d'un déclassement professionnel. Cette situation défavorable se double d'une faible employabilité : très faible niveau d'instruction, handicaps tenant à la lecture et à l'écriture, problèmes de santé et durée d'inactivité particulièrement longue, plus d'un allocataire sur deux (57 %) n'ayant pas exercé d'activité professionnelle depuis plus de trois ans.

Une population hétérogène

A l'évidence, les allocataires ne constituent pas une population homogène. Trois types d'allocataires s'opposent sur deux dimensions : la valeur sur le marché de l'emploi et l'intensité des liens sociaux.

Le premier type d'allocataire (40 % de l'ensemble) participe à la vie économique comme à la vie sociale, mais de façon incertaine et fluctuante. Ces allocataires, souvent jeunes et en bonne santé, ne sont pas tout à fait démunis sur le plan professionnel. Leur qualification professionnelle est certes

(18). F. Euvrard et S. Paugam, « Atouts et difficultés des allocataires du RMI », *Document du CERC*, n° 98, 1991. L'enquête a été réalisée en 1990 auprès d'un échantillon de 2 000 personnes qui étaient allocataires trois mois plus tôt.

(19). L. Dirn, *op. cit.*, tendance n° 16.4., p. 361-364.

incomplète ou inadaptée, ce qui explique leurs difficultés, mais elle leur permet de conserver des liens avec la collectivité dans son ensemble : par la recherche d'emploi et la fréquentation des agents de l'insertion professionnelle. Leur identité s'appuie encore sur la valeur du travail, notamment sur l'emploi salarié auquel ils prétendent.

A l'opposé, le deuxième type d'allocataire (40 %) compense son retrait du marché de l'emploi en mobilisant les ressources de son environnement social et familial : soutien de la parentèle et recours aux services d'action sociale. Il s'agit surtout de femmes, très handicapées sur le plan professionnel, et qui ont souvent des enfants à charge. Ces allocataires disposent de logements relativement confortables et aspirent à un mode de consommation proche de celui des personnes actives. Ils ne peuvent prétendre à un emploi stable et comptent plutôt sur l'aide des travailleurs sociaux et de leur parentèle, et peut-être aussi sur les ressources du travail au noir.

Une profonde désocialisation tenant au cumul de nombreux handicaps caractérise le troisième type d'allocataire (20 %). Très démunis professionnellement, ces allocataires ont aussi perdu tout lien familial et social. Ce sont surtout des hommes, sans conjoint et sans enfant, pour qui l'isolement s'accompagne de problèmes de santé et de logement.

Cette hétérogénéité se retrouve dans la diversité des jugements que les allocataires portent sur le RMI. Selon une étude récente réalisée par le CREDOC ⁽²⁰⁾, si la majorité (57 %) considère que le RMI « aide à mieux vivre », c'est pour des motifs différents. Pour les uns (23 %), plutôt jeunes et victimes du chômage ou d'une rupture familiale, le RMI offre d'abord une perspective d'insertion professionnelle ; il est pour les autres (34 %), plus âgés que les précédents et ayant charge d'enfants, un apport supplémentaire d'« argent social ». Les 43 % restants considèrent que le RMI est une aide insuffisante, qui ne répond pas à leurs attentes ou est jugée trop compliquée. Il s'agit de personnes très démunies financièrement et culturellement ou qui se sentent stigmatisées et mal épaulées dans leur recherche de travail.

La parentèle : rupture pour les uns, soutien pour les autres

Comme nous l'avons relevé dans une étude antérieure ⁽²¹⁾, les relations familiales sont un paramètre important, traditionnellement négligé dans les études sur la pauvreté. La parentèle ayant une fonction croissante de soutien et de solidarité ⁽²²⁾, en être coupé est un facteur de paupérisation supplémentaire, lorsque la situation est déjà fragile. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que près d'un allocataire sur quatre (22 %) n'entretient aucune relation avec sa parentèle. Il s'agit essentiellement d'hommes vivant seuls, proches du troisième type d'allocataire.

(20) P. Croutte et als., « L'avis des bénéficiaires du RMI : du dépannage à l'emploi », CREDOC, *Consommation et modes de vie*, n° 56, 28 février 1991.

(21) J.-H. Déchaux, « Pauvreté ancienne et nouvelle en France », *Revue de l'OFCE*, n° 30, janvier 1990.

(22) L. Dirn, *op. cit.*, tendance n° 2.2., p. 65-70.

La sociabilité familiale est en revanche plus forte pour les jeunes, souvent hébergés par leur famille, les ménages avec enfants et les femmes qui, d'une façon générale, sont davantage liées à la famille que les hommes. Comme elles ont aussi plus souvent la charge des enfants, c'est à elles qu'incombe l'éducation des enfants, l'entretien du ménage et les relations de voisinage. Elles disposent ainsi d'un « statut de substitution »⁽²³⁾ qui leur permet de compenser leur mauvaise intégration professionnelle. C'est la raison pour laquelle le second type d'allocataire comprend surtout des femmes.

Ceux qui peuvent compter sur le soutien de leur parentèle bénéficient d'aides et de services : parmi les allocataires hébergés chez quelqu'un (1 sur 3), 75 % le sont dans leur famille. Un quart des allocataires déclarent être aidés financièrement par leur parentèle, principalement des jeunes et des femmes à la tête de familles monoparentales. Toutefois la perception du RMI a eu pour effet de diminuer d'un tiers la proportion de ceux qui sont aidés par des membres de leur parentèle.

Une efficacité apparemment mitigée

Plus de la moitié des allocataires (55 %) constituent une population qui n'avait jamais été prise en charge par l'intervention sociale au cours des trois dernières années. C'est donc une nouvelle population d'assistés. Ce sont des jeunes ne parvenant pas à se stabiliser sur le plan professionnel (premier type d'allocataire), mais aussi des chômeurs de longue durée et des personnes très désocialisées (troisième type d'allocataire). Pour ces deux catégories d'allocataires, le RMI a donc une réelle fonction de « rattrapage ». Toutefois leurs besoins sont spécifiques et devraient conduire à réorienter les objectifs de l'action sociale jusque là centrés sur la mission classique de protection de la famille et de l'enfance.

Le RMI n'est pas destiné à être versé durablement ; c'est un revenu temporaire qui doit permettre à ses bénéficiaires de retrouver un équilibre en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle ultérieure. Sur l'ensemble des personnes interrogées par le CERC, près d'un cinquième (18 %) ne touchaient plus le RMI au moment de l'enquête : ce sont surtout des salariés qui ont retrouvé un emploi ou bénéficient d'une mesure d'insertion professionnelle et secondairement des inactifs qui, ayant pris connaissance de leurs droits, sont passés du RMI à une autre prestation financièrement plus intéressante. Pour l'heure, il n'est pas possible de savoir si ces personnes sont durablement sorties du dispositif du RMI. Ce sera l'objet des prochains volets de l'étude.

Cependant certains éléments donnent à penser que le RMI a une efficacité limitée. Les deux tiers des allocataires (65 %) se trouvent dans la même situation quant à l'emploi que trois mois avant l'obtention du RMI. L'avenir reste flou pour la plupart d'entre eux : selon l'enquête

(23) Selon l'expression de D. Schnapper.

déjà citée du CREDOC, les deux tiers ne savent pas combien de temps ils pensent rester au RMI et seul un tiers estiment que dans six mois sa situation professionnelle se sera améliorée. Le RMI comprend aussi des mesures d'insertion : théoriquement chaque allocataire doit signer un contrat d'insertion avec la commission locale (CLI) chargée de définir la politique d'insertion. Seuls 48 % des allocataires déclarent avoir signé un tel contrat. Il s'agit surtout de ceux qui étaient déjà connus des services d'action sociale. Les mesures d'insertion, notamment professionnelle, profitent avant tout à ceux qui en bénéficiaient déjà avant le RMI et qui, d'une façon générale, sont les moins défavorisés. Ce résultat est confirmé par des études récentes menées par le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité⁽²⁴⁾ : les contrats d'insertion professionnelle, par l'emploi ou par les stages, sont plus rapidement établis pour ceux dont la durée d'inactivité n'a pas été trop longue et dont le niveau de qualification et d'instruction est relativement élevé. On retrouve ici une conclusion classique de la sociologie de la formation continue.

Budget alimentaire : la résistance au déclin

Conformément aux fameuses lois énoncées par Engel en 1857 sur la hiérarchie des besoins⁽²⁵⁾, la place de l'alimentation dans la dépense des ménages ne cesse de décliner. En France en 1990, cette part est de 19,3 %⁽²⁶⁾ et les prévisions s'accordent sur la poursuite d'une baisse rapide, telle que la part de l'alimentation ne serait plus que de 16,4 % dans dix ans. Nous pensons qu'un chiffre de 17,5 à 18 % est plus probable. La nuance est d'importance : dans la première hypothèse, la consommation alimentaire passerait en francs constants de 700 milliards de francs en 1989 à 800 milliards en 2000 ; dans la deuxième hypothèse, elle serait de 850 milliards de francs, en prévoyant une hausse du revenu de 2,5 % par an.

Rupture de tendance

En 1983 l'INSEE⁽²⁷⁾, évaluant ce que serait la consommation des ménages en 1990, tablait sur un taux de croissance annuel moyen de 1,2 % pour le budget alimentaire, contre 2,6 % pour la consommation totale. Dans le modèle de prévision, l'élasticité de la dépense alimentaire par rapport à la dépense totale était de 0,37 à long terme. En

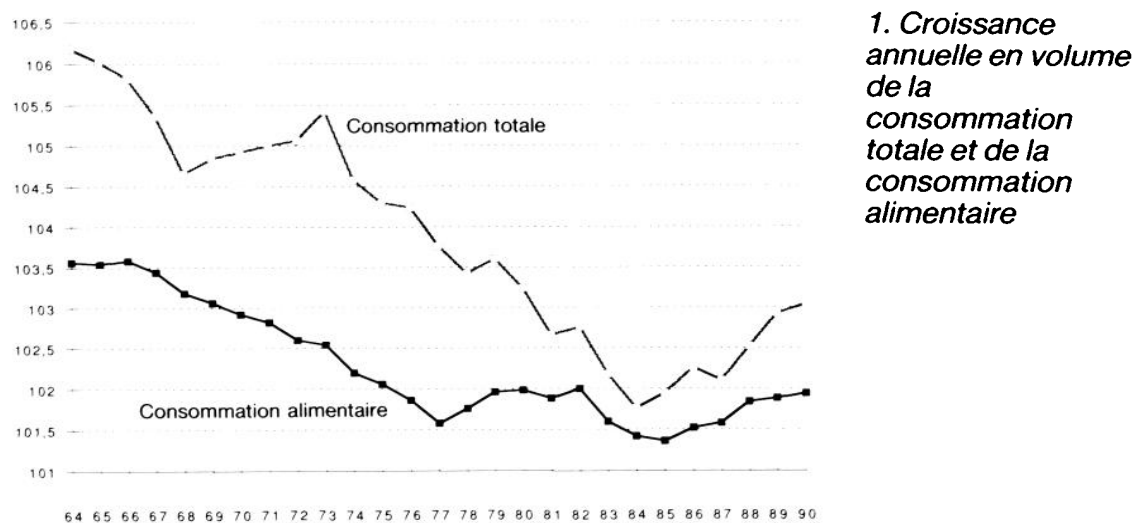
(24) D. Allain, « Les contrats d'insertion du RMI : les délais d'obtention diffèrent en fonction de la situation du bénéficiaire », *Solidarité Santé-Etudes statistiques*, n° 5, Septembre-Octobre 1990.

(25) Berthomieu, *Consommation*, 1966.

(26) M. Gombert, « La consommation des ménages en 1990 », *INSEE-Résultats*, n° 27-28, mai 1991.

(27) D. Darmon, « La consommation des ménages à moyen terme », *Archives et documents*, n° 92, octobre 1983.

1986 ⁽²⁸⁾, puis en 1989 ⁽²⁹⁾, sur la base de taux de croissance prévisionnels inchangés pour l'alimentation et la consommation totale, le coefficient budgétaire de l'alimentation en 2000 est chiffré à 16,4 %. En 1991 ⁽²⁶⁾, l'élasticité de consommation de l'alimentation est évaluée à 0,47 à long terme. Si l'INSEE modifie de manière aussi nette ses estimations, c'est que les chiffres de ces dernières années montrent une résistance inattendue de l'alimentation par rapport aux autres postes de la consommation. La consommation alimentaire a cru de près de 2 % tous les ans depuis 1986, tandis que la consommation totale croissait d'environ 3 % par an. En fait si l'on recherche dans le passé les indices d'une rupture de la tendance longue qu'est la baisse de la consommation alimentaire, on s'aperçoit que c'est en 1977 qu'elle se situe.



Source : Calculs basés sur les données sur la consommation des ménages de la comptabilité nationale.

Le rythme de croissance de la consommation totale ne redémarre qu'en 1985. Ce n'est pas l'effet d'un différentiel d'inflation entre alimentation et consommation totale sur la période considérée. Il semble plutôt exister un niveau « plancher » de la croissance de la consommation alimentaire, niveau qui se révèle en 1978 quand la dépense totale des ménages croît de moins de 3,5 %.

Quelques facteurs explicatifs

L'usage de la matrice Louis Dirn(1) appliquée à la consommation, peut apporter quelques éclairages sur cette rupture de tendance. La baisse de la natalité, l'augmentation des divorces et du célibat, le vieillissement de la population convergent pour produire une baisse de

(28) D. Darmon, Ph. L'Hardy, « Consommation, santé, loisirs au premier plan », *Economie et statistique*, juil-août 1986.

(29) J. Meraud, « Les besoins des Français », Rapport au Conseil économique et social, 1989.

la taille des ménages. Si l'on admet que dans un ménage la première personne compte pour une unité de consommation, les adultes suivants pour 0,7 et les enfants pour 0,5, alors le nombre d'unités de consommation augmente plus vite que la population quand le nombre de personnes par ménage décroît.

Pour une croissance de la population de 3,19 % en dix ans, la croissance du nombre d'unités de consommation serait de 6,06 %. Il y a bien dans la réduction de la taille des ménages un facteur de croissance de la consommation par diminution des économies d'échelles que réalisent les familles nombreuses. Si le jeu de ces unités de consommation était le même pour toutes les catégories de dépenses, la part de l'alimentation dans le budget des ménages n'en serait pourtant pas affectée. Or, quand on analyse la progression des dépenses en fonction de la taille du ménage, on trouve que l'échelle des unités de consommation n'est pas la même pour tous les postes budgétaires. Le tableau qui suit est un exemple des dépenses alimentaires en 1989.

2. Dépense annuelle alimentaire par ménage et par personne selon la taille du ménage

En francs 1989

	Par ménage	Par personne
Personne seule	env. 12 500	12 500
Couple sans enfant	env. 25 000	12 500
Couple et 1 enfant	30 600	10 200
Couple et 2 enfants	34 400	8 600
Couple 3 enfants et plus	38 800	7 060

Source : calculs effectués à partir de INSEE, *Le budget des ménages*, 1989.

Ainsi pour les dépenses alimentaires, la première personne vaudrait une unité, la seconde également (au lieu de 0,7 dans l'échelle d'Oxford), le premier enfant seulement 0,45, le deuxième 0,30, le troisième 0,25 (au lieu de 0,5 ou 0,7 selon son âge et quel que soit son rang). Avec ce calcul le nombre d'unités par ménage serait en 1979 de 2,36, en 1989 de 2,26, et la croissance du nombre total d'unités entre ces deux dates de 7,63 %. Le même calcul fait sur le logement nous montre que le deuxième adulte d'un ménage vaut 0,6 unité, le premier enfant 0,45, le deuxième 0,40... L'accroissement du nombre des unités de consommation en matière de logement ne serait entre les deux dates que de 4,5 %. La diminution de la taille des ménages favorise davantage la croissance du poste alimentaire que celle du logement (ou d'autres postes comme la voiture), et joue en faveur d'une « résistance » de l'alimentation en coefficient budgétaire.

La croissance numérique et l'enrichissement relatif du troisième âge⁽³⁰⁾ sont aussi des facteurs de croissance de la consommation alimentaire. Quand la consommation annuelle par personne est de 8 600 francs en 1985, elle s'élève à 10 600 francs entre 55 et 65 ans, 11 300 francs entre 65 et 75 ans et 9 600 francs à plus de 75 ans. Les personnes âgées, jusqu'à 75 ans, dépensent beaucoup plus pour leur nourriture et, de surcroît, prennent à leur domicile un plus grand nombre de repas que les actifs.

Le travail salarié des femmes⁽³¹⁾ implique une pression temporelle qui entraîne le transfert à l'univers marchand des travaux domestiques dont, au premier chef, ceux touchant à la nourriture par l'achat de produits tout préparés, plus chers que les produits bruts. En 1985, le prix moyen du repas pris à domicile était de 13,4 francs dans les ménages où l'épouse est active contre 12,4 francs dans ceux où elle est inactive⁽³²⁾. Les entreprises fabriquant la restauration rapide et les produits surgelés bénéficient de toute la force des éléments de ce changement !

Le changement des modèles de rôles féminin et masculin⁽³³⁾, dans le sens d'un rapprochement, et celui des modèles conjugaux dans un sens plus égalitaire, jouent aussi dans le transfert à l'univers marchand des tâches culinaires. Le processus est simple : l'attribution des courses ou de la cuisine à la femme ne s'impose plus, le mariage est voulu de plus en plus égalitaire par les conjoints, l'activité salariée des femmes accroît cette exigence. Les hommes sont alors supposés partager les tâches à égalité avec leurs épouses — des enquêtes montrent que leur participation réelle ne dépasse pas le quart des activités —, l'issue du conflit endémique qui en résulte ne peut se trouver que dans la suppression des tâches qui sont alors totalement attribuées à l'univers marchand.

Le souci de santé⁽³⁴⁾, l'exigence de la forme physique, typiques des classes moyennes urbaines, vont dans le sens de la consommation de produits diététiques, au moins allégés, plus chers que les produits traditionnels.

Si le poste alimentation paraît devoir décliner moins vite qu'on ne le prévoyait, c'est que, dans une société riche, l'alimentation répond de moins en moins à un « impératif de survie » et de plus en plus à un objectif de « qualité de la vie », plus onéreux.

(30) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 1.2, p. 54.

(31) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 3.4, p. 106.

(32) M. Bertrand, « Consommation et lieux d'achat des produits alimentaires », *INSEE-résultats*, n° 19-20.

(33) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 3.1, p. 93.

(34) L. Dirn, *op. cit.*, tendance 8.2, p. 198.

3. Consommation par personne et par an selon l'importance de la localité de résidence

En francs 1989

Produits	Villes de moins de 10 000 habitants	Paris
Pain	452	357
Riz	33	48
Tomates	89	110
Fruits frais de la métropole	343	382
Porc	297	236
Yaourts	162	191

Source : calculs effectués à partir de INSEE, *Consommation des ménages*, 1989.

La quarantaine marque un changement dans les attitudes. Effet d'âge ou de génération ?

La jeunesse et le troisième âge ont des caractéristiques propres, qui s'affirment de plus en plus ⁽³⁵⁾. Une étude récente d'Annick Percheron et J. Chiche ⁽³⁶⁾ montre que la quarantaine est « une période charnière de remise en question des choix chez tous les individus, quelle que soit leur appartenance sociale (changement de profession, mobilité géographique, divorce, remariage...) ». L'effet de la quarantaine, bien connu de la sagesse populaire, paraissait s'estomper ; est-il en train de s'affirmer à nouveau et faut-il répartir le cycle de vie en quatre périodes plutôt qu'en trois ? L'analyse factorielle portant sur les deux facteurs les plus discriminants (libéralisme politique et moral, soumission aux normes sociales et politiques) fait ressortir cinq « noyaux » homogènes, ayant des caractéristiques originales : 15-20 ans, 21-37, 38-46, 47-73, 74 et au-delà. Le noyau 38-46 est le plus nettement caractérisé par les deux facteurs. Il est vraiment à la croisée des chemins. Or ceux qui ont aujourd'hui entre 38 et 46 ans avaient une vingtaine d'années en 1968. On peut donc se demander si l'effet de la quarantaine souligné si nettement dans cette enquête est un effet d'âge ou de génération ou, plus précisément, quel poids relatif faut-il attribuer à l'un et à l'autre de ces effets.

(35) Louis Dirn, *op. cit.*, tendances 1.1 et 1.2, p. 47-58.

(36) A. Percheron et J. Chiche, « Age, morale et politique : ordre et désordre des âges », in R. Rémond et A. Percheron, *Age et politique*, Paris, Economica, 1991.

L'analyse des comportements et des attitudes à une date donnée ne permet pas de démêler ces influences. Si une différence notée entre des classes d'âge est due à une évolution « normale » au cours des étapes du cycle de vie, elle ne révèle pas de changement et ne conduit pas à identifier une tendance : les jeunes en vieillissant évolueront comme leurs aînés. A l'inverse une différence notable dans les comportements et les attitudes des jeunes est-elle prémonitoire d'un changement ? Autrement dit les générations suivantes vont-elles revenir aux comportements et aux attitudes des générations antérieures, ou vont-elles accentuer le changement de cette génération pionnière ? Toute analyse prospective se heurte à cette incertitude.

L'analyse du comportement religieux dans les années cinquante hésitait sur ce point : depuis toujours une proportion forte d'adolescents et de jeunes (en particulier les hommes) abandonnaient les pratiques de leur enfance que les gens âgés étaient nombreux à reprendre. La pyramide des âges des pratiquants était donc en sablier : large jusqu'à 15 ans, elle se rétractait entre 25 et 50 ans et s'élargissait de nouveau. Lorsque les jeunes furent plus nombreux à désertier l'Eglise à un âge plus précoce au milieu des années soixante, beaucoup annoncèrent que ce n'était que l'effet d'une génération qui vivait une crise sociale et que la génération suivante assurerait la continuité. Les Cassandre y voyaient au contraire un signe de rupture et l'évolution ultérieure leur a donné raison, mais il fallut attendre la fin des années soixante-dix pour que cette rupture apparaisse clairement.

Les individus vieillissent physiquement bien sûr, mais aussi socialement tout au long de leur vie. Les effets relevés seraient donc le résultat des transformations biologiques et de l'expérience sociale. Là encore la sagesse populaire dit : « Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait ». Cette recherche permet de sortir de ces banalités en montrant que certains facteurs sociaux agissent différemment sur diverses populations : « Globalement les âges se distribuent sur chacune de ces dimensions, comme on pouvait en faire l'hypothèse : les moins de 43 ans sont les porte-drapeau du libéralisme politique et moral, les plus de 43 ans le rejettent ; les moins de 39 ans, sans aucune exception, refusent le respect rigide des normes et des règles du jeu social et politique, les 39 ans et plus s'y soumettent » (p. 160). « Le libéralisme concerne les 17-46 ans, mais dans une sorte de spécialisation, il prend d'abord une coloration morale entre 17 et 37 ans, puis politique entre 38 et 46 ans » (p. 161). Et cette coloration varie en fonction des groupes socio-professionnels : le libéralisme politique s'associe à l'insoumission sociale chez les ouvriers et les agriculteurs, tandis que le libéralisme social s'allie à l'insoumission politique chez les cadres supérieurs et les professions libérales. Mai 68 continue à opposer fortement la gauche et la droite, mais paraît avoir marqué les gens de gauche beaucoup plus durablement que ceux de droite ⁽³⁷⁾ : l'effet de génération est plus fort à gauche qu'à droite.

(37) A. Percheron, « La mémoire des générations : la guerre d'Algérie et Mai 68 » in Sofres, *L'état de l'opinion*, 1991, Paris, Seuil, 1991, pp. 39-57.

L'instruction retarde le « vieillissement idéologique et moral » : les gens disposant d'un diplôme élevé conservent au-delà de 50 ans des attitudes favorables au changement et tolérantes à l'égard de la différence. Ce qui explique en partie, mais non totalement, que les ouvriers « virent » vers 38-39 ans, les professions intermédiaires vers 40-41 ans, les agriculteurs vers 42-43 ans, les cadres supérieurs et les professions libérales vers 45-46 ans.

Les rôles sociaux sont donc aussi très déterminants comme le montre clairement une comparaison entre hommes et femmes : « Les hommes entrent dans le jeu de la politique, et notamment du militantisme pratiquement quand les femmes s'apprêtent à en sortir. L'installation dans l'âge adulte, le mariage, l'insertion professionnelle poussent les hommes à l'activité publique ; le mariage, la maternité conduisent les femmes au repli sur la sphère privée » (note 36 p. 173).

En conclusion rien ne permet de démêler l'effet d'âge de l'effet de génération ou de l'effet de l'évolution des rôles sociaux. Seul un suivi de cohorte sur plusieurs dizaines d'années apporterait une solution à ce problème ancien et fondamental de l'analyse sociologique. Cependant, une autre manière de faire consisterait à confronter cette classe d'âge aux tendances de la matrice Louis Dirn — par exemple à celles portant sur l'assouplissement des relations sociales, les codes de conduite, la négociation, l'autorité, ou celles portant sur l'atonie idéologique, l'électorat, le consensus, la pratique religieuse — ce qui permettrait au moins d'avancer des conjectures sur ce point.